

CODE DE TRANSPARENCE ISR AFG-FIR / EUROSIF

EDR SICAV EURO SUSTAINABLE CREDIT

EDR SICAV EURO SUSTAINABLE EQUITY

EDR SICAV GREEN NEW DEAL

EDR FUND HUMAN CAPITAL

EDR SICAV TECH FOR TOMORROW

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	4
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	5
3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S)	11
4. PROCESSUS DE GESTION	21
5. CONTRÔLES ESG	24
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	24
7 GLOSSAIRE	28

1.LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

	EdR Sicav Euro Sustainable Equity	EdR Sicav Euro Sustainable Credit	EdR Sicav Green New deal	EdR SICAV Tech For Tomorrow	EdR Fund Human Capital
Classification SFDR	Article 9	Article 8	Article 8	Article 8	Article 9
Approches dominantes		Best in univers Intégration ES			
Classe d'actifs	Obligations et autres titres de créances Actions de pays de la zone euro libellés en euro				
Encours en million d'euros au 12/05/2025	618	368	22	99	105
Labels	Label ISR francais Label FNG allemand		Label ISR fr	ançais	
Exclusions	Exclusions groupe Voir politique d'exclusion sur le site : https://am.edmond-de- rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr- politique-exclusion.pdf	e: Exclusions groupe Voir politique d'exclusion sur le site: <u>https://am.edmond-c rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr-politique-exclusion.pdf</u>			://am.edmond-de-

2.DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (France)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré

75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 033 769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris

Site internet: http://www.edram.fr

2. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION?

La stratégie d'Investissement Responsable (IR) s'insère naturellement dans l'ADN d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) : celui d'une gestion indépendante, de long terme, active, fondamentale et de convictions. Elle se veut également différenciante pour renforcer la typicité de notre Groupe.

Cette stratégie s'est concrétisée dès 2007 avec le lancement d'un fonds doté d'une thématique environnementale - EdR Ecosphere - suivi en 2009 d'un fonds d'actions européennes intégrant une approche ISR (« best in universe¹ »), à savoir EdR Europe SRI (aujourd'hui EdR SICAV Euro Sustainable Equity).

En 2015, le fonds Edmond de Rothschild Signature IG a changé de nom et est devenu Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit (aujourd'hui EdR SICAV Euro Sustainable Credit). Le process du fonds a été enrichi par l'intégration des critères ESG² dans la sélection des titres et une diversification sur les titres haut rendement, titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important (limitée à 30%).

Depuis, de nouveaux fonds ont été labellisés : EdR Sicav Green New Deal, EdR Fund Human Capital, EdR Sicav Tech For Tomorrow (anciennement EdR Sicav Tech Impact).

EDMOND DE ROTHSCHILD

5

^{1 «}L'approche Best-in-universe est un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés. » Novethic

² Environnement, social, gouvernance

Depuis 2011, plusieurs institutionnels nous ont fait confiance en nous sélectionnant pour gérer des fonds dédiés intégrant une approche ISR.

3. COMMENT LA SOCIÉTÉ DE GESTION A-T-ELLE FORMALISÉ SA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE?

Signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en œuvre une Stratégie d'Investissement Responsable sur la période 2013-2016, 2017-2020, mise à jour pour 2021-2024, et mis en ligne sur son site internet sa Politique d'Investissement Responsable ;

https://am.edmond-de-rothschild.com/media/oo3b1dgx/edram-politique-investissement-responsable.pdf

En tant que société de gestion responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) exerce son droit de vote sur les valeurs détenues dans les OPC qu'elle gère, quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les dépositaires sont en mesure de prendre en compte les votes.

La société a formalisé sa politique d'engagement et publie annuellement les résultats des actions individuelles et collectives entreprises :

 $\frac{https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf$

4. COMMENT EST APPRÉHENDÉE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITÉS ESG DONT CEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION?

Nous sommes convaincus que les impacts du changement climatique doivent être pris en compte dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, dans la mesure où ils sont liés à la fois à la sécurisation du rendement à long terme de nos fonds et à l'impact de nos investissements sur ce même changement climatique. L'urgence climatique est désormais actée et nous assistons à une accélération aussi de la prise de conscience des enjeux autour de la biodiversité et de l'imbrication entre climat et biodiversité. Ces impacts climatiques présentent des risques importants et offrent autant d'opportunités d'investissement. Ils soulignent l'importance d'une approche à 360 degrés, précédée et/ou complétée d'une approche de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur le risque Climat et d'une approche d'investissement en faveur de la transition énergétique et écologique pour la croissance verte. Nous nous référons à plusieurs

démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild Asset Management(France) est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Projet), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative. Ainsi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place dès 2017 une approche Climat, matérialisée par une feuille de route 2°C. Elle inclut un modèle de scoring propriétaire, reposant sur la typologie de la TCFD, pour identifier et hiérarchiser les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. Ce modèle distingue 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes

- horizon court terme
- horizon moyen terme
- et horizon long terme jusqu'en 2050.

La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous conduit à identifier 5 secteurs : l'énergie, les transports, le bâtiment, l'industrie, l'agriculture et une dizaine de sous-secteurs à risques climatiques élevés dont certains dès aujourd'hui. Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié une dizaine de secteurs et une vingtaine de sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont certaines dès aujourd'hui. Notre approche s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable. Nos avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises. Elle a été actualisée une première fois en 2020 et une deuxième fois début 2024, l'insérant dans notre engagement Net Zero Asset Manager (NZAM). Cette mise à jour tient compte de l'urgence climatique et des réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union Européenne. Elle s'appuie sur le dernier scénario climatique de l'AIE7, le scénario « Zéro émission nette à l'horizon 2050 » (Net Zero Emissions by 2050, NZE), cartographie de la trajectoire permettant de stabiliser à 1.5°C l'élévation des températures moyennes mondiales et de garantir l'accès de tous à des services énergétiques modernes d'ici à 2030.

NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE (NZAM)

En mai 2023, nous avons rejoint l'initiative « NetZero Asset Managers » (NZAM), en cohérence avec nos engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale et après avoir rejoint l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) quelques semaines plus tôt. Cette adhésion représente une étape essentielle dans la stratégie ESG globale d'Edmond de Rothschild. L'initiative est conçue pour mobiliser l'industrie de la gestion d'actifs dans la conduite de la transition vers le « zéro émission nette » et permet la mise en place d'actions et le déploiement de stratégies d'investissement ambitieuses, avec l'ambition d'atteindre des

émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

Dans le cadre de cette initiative, Edmond de Rothschild Asset Management a pris en mai 2024 les engagements suivants pour ses actifs liquides (actions et obligations) éligibles:

- Périmètre d'engagement initial de 70% des AUM,
- Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019,

Ces objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone inférieure à leurs indices de référence.

Plus d'informations sont disponibles dans notre politique Climat : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/ijilwdui/edram-politique-climat.pdf

BIODIVERSITÉ

Toutes les parties prenantes s'entendent sur le fait que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité, concernant les problèmes comme les solutions. En effet, la moitié du PIB mondial dépend de la nature et de sa préservation. De son côté, l'IPBES estime que 75% des écosystèmes mondiaux terrestres et 66% des océans sont dégradés à ce jour. Un million d'espèces de plantes et d'animaux sont menacés de disparition à un rythme 10 à 100 fois plus élevé que le taux naturel. La version 1.0 de la feuille de route de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) constitue un premier langage global autour de la biodiversité pour tout le secteur privé, comme la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) l'a été pour le climat en 2017. Cela rend d'autant plus pertinent à construire une approche commune climat & biodiversité s'appuyant sur les deux cadres TCFD et TNFD tout à fait compatibles. Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe à l'initiative Finance for Biodiversity et est un membre fondateur de Nature Action 100. Plus d'informations sont disponibles dans notre Politique Biodiversité:

https://am.edmond-de-rothschild.com/media/qchp1n4g/edram-politique-biodiversite.pdf

5. QUELLES SONT LES ÉQUIPES IMPLIQUÉES DANS L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait le choix d'intégrer des ressources expertes en matière de gestion et d'analyse ISR au sein de ses équipes de gestion, afin de

favoriser les échanges entre les équipes et faciliter ainsi la diffusion de la prise en compte des enjeux ESG dans l'analyse des valeurs.

Cette équipe intégrée au sein de la société de gestion, se compose de 4 professionnel.les de l'investissement entièrement dédiés à l'analyse et à la gestion IR (Investissement Responsable) :

- Jean-Philippe Desmartin, 31 années d'expérience dont 23 dans l'IR, Directeur de l'Investissement Responsable
- Clémence Moullot, 17 années d'expérience, Analyste Gérante IR
- Benedicte Bazi, Analyste IR, 36 ans d'expérience
- Maria Kahane, spécialiste ESG, 31 années d'expérience

Par ailleurs, l'équipe IR bénéficie du support de correspondants IR intégrés au sein des autres équipes de gestion : il s'agit de 7 gérants-analystes et un product specialist repartis dans nos principales expertises gestion (actions européennes et globales, crédit, dette souveraine, asset allocation et sélection de fonds). Certains de ces correspondants sont en outre spécialisés sur de thèmes particuliers (dialogue & engagement; gouvernance, climat).

Ces correspondants IR sont plus particulièrement en charge de favoriser les échanges avec l'équipe Investissement Responsable, d'encourager un travail en commun et de favoriser la diffusion et la prise en compte des enjeux extra-financiers dans l'analyse des valeurs au sein des portefeuilles gérés par leurs équipes respectives.

Pus largement, l'ensemble des collaborateurs est formé sur le sujet de l'Investissement responsable ou de la durabilité.

En 2023/2024:

- L'ensemble des collaborateurs d'EdRAM (France) ont suivi un ELearning interne sur la durabilité et l'ESG,
- 7 collaborateurs ont participé à une formation via le cabinet Moonshot de 14 heures sur l'ESG,
- 2 collaborateurs ont été inscrits à la préparation de la certification AMF ESG (en cours),
- 5 collaborateurs ont été inscrits à la préparation du CFA ESG (en cours),
- 1 collaboratrice a passé le CESGA en 2022.

Enfin des formations ont été organisées tant par des intervenants externes (MSCI, C4F) qu'en interne (équipe IR).

6. QUEL EST LE NOMBRE D'ANALYSTES ISR ET LE NOMBRE DE GÉRANTS ISR EMPLOYÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

4 analystes-gérants IR et 7 gérants-analystes correspondants IR sont totalement ou partiellement dédiés aux fonds ISR soit 5 ETP.

7. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'IR LA SOCIÉTÉ DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
☑ SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions)			
☑PRI - Principles For Responsible Investment			
☐ ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility ☐ ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsability	 ☑ IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change ☑ CDP- Carbon Disclosure Project : 	☐ Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh ☑ Access to	
☑ AFG : commission ISR	carbone ☑ Montreal Carbon pledge	Medicine Foundation □ Access to	☑ ICGN - International
☐ EFAMA RI WG ☐ European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance	□ Portfolio Decarbonization Coalition □ Green Bonds Principles	Nutrition Foundation ☑ Autres (précisez) ☑ Bureau de l'Observatoire de	Corporate Governance Network Autres (précisez)
☑ Commission Recherche du Forum pour l'Investissement Responsable ☑PRI Academic Network	☐ Climate Bond Initiative ☐ Appel de Paris	l'Immatériel ⊠WICI Europe FAIRR	
⊠Commission ESG de l'EFFAS			

8. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION?

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est un acteur majeur de la Finance Responsable européenne, totalisant au 31 décembre 2024 un encours ESG (article 8 et 9 SFDR) sous gestion de 13.89 milliards d'euros³.

9. QUEL EST LE POURCENTAGE DES ACTIFS ISR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RAPPORTÉ AUX ENCOURS TOTAUX SOUS GESTION?

Cela représente 98% des fonds ouverts gérés par EdRAM (France) et EdR (Suisse) et/ou commercialisés par EdRAM (France) et les mandats de gestion institutionnels signés après l'entrée en vigueur du Règlement SFDR ayant fait l'objet d'une classification SFDR.

10. QUELS SONT LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC GÉRÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?

Les fonds présentés au point 1 sont des fonds « Tous souscripteurs » ouverts au public.

3.DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

1. QUELS SONT LES OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU SEIN DES FONDS?

La prise en compte des critères ESG dans les processus d'investissement a pour objectif d'identifier des opportunités d'investissement, en identifiant des entreprises ayant un impact environnemental ou social positif et de bonnes performances extrafinancières. Elle vise également la détection des risques extrafinanciers qui pourraient se matérialiser d'un point de vue financier. L'analyse ESG propriétaire contribue aussi à l'identification d'idées d'investissement. Notre analyse propriétaire a de plus toujours pris en compte la double matérialité en examinant également les impacts positifs et négatifs des activités de l'enteprise

EDMOND DE ROTHSCHILD

³ fonds ouverts gérés par EdRAM (France) et EdR (Suisse) et/ou commercialisés par EdRAM (France) et les mandats de gestion institutionnels signés après l'entrée en vigueur du Règlement SFDR ayant fait l'objet d'une classification SFDR

sur l'environnement, les salariés, les autres parties prenantes, notamment mais pas seulement via l'analyse des controverses et via l'analyse des critères Impact vert et Impact social.

La double matérialité ESG est aussi prise en compte lors des échanges réguliers avec les entreprises dans une démarche de dialogue et d'engagement portée par tous les fonds et toutes les classes d'actifs.

A travers une analyse extra-financière rigoureuse, nous recherchons à sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue extra-financier. Nous recherchons également à les accompagner dans le cadre de notre démarche d'engagement sur l'ensemble de leurs enjeux ESG tels que :

- Une Gouvernance forte qui aligne les intérêts des actionnaires aux enjeux de durabilité. Pour cela, nous étudions l'éthique des affaires, la qualité du management, la structure du conseil et la structure de contre-pouvoirs efficace, la transparence et l'alignement de la rémunération des dirigeants, le dispositif d'audit et de contrôle interne
- La réduction des impacts Environnementaux et notamment une trajectoire climatique alignée avec l'Accord de Paris....
- La bonne gestion des impacts humains via l'analyse de la qualité des conditions de travail, la gestion des ressources humaines, l'impact social des produits et services, la santé et la sécurité, les relations clients.

La dimension d'impact est particulièrement intégrée dans le fonds EdR Sicav Euro Sustainable Equity par le choix d'investissement dans des business models innovants tournés vers des solutions en matière de développement durable. Ce fonds ainsi que le fonds EdR Sicav Green New Deal ont un objectif d'alignement de leur trajectoire climatique inférieur à 2°C.

Tous les fonds labelisés concernés par ce code de transparence ont un reporting extra-financier qui comprend le calcul de plusieurs indicateurs environnementaux, sociaux, de gouvernance ou de partie prenantes, sur le fonds et son indice de référence. Chaque fonds a un objectif de surperformance sur 2 indicateurs de durabilité obligatoires, présentés dans le tableau en page 25.

2. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS?

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a développé un modèle propriétaire d'analyse ESG car nous sommes convaincus que cette étude est complémentaire de l'étude financière et riche en informations sur la gestion pérenne ou non de l'entreprise.

A partir des informations communiquées par l'entreprise mais aussi par ses parties prenantes, les gérants-analystes IR évaluent principalement les sociétés européennes, avec un élargissement progressif à l'international, sous les angles Environnement, Social et de Gouvernance. Chacun des piliers comprend un ensemble de critères extra-financiers. L'équipe traduit ensuite ces informations par critère en notes, pour aboutir à une note globale. Les contacts avec le management et/ou le Département des relations investisseurs de l'entreprise permettent de valider la perception issue de cette étude et de pousser l'évaluation sur les points non évoqués ou porteurs d'interrogations. C'est également lors de ces rencontres que l'équipe d'analyse et de gestion ISR entame un dialogue constructif et sur le long terme avec les entreprises, notamment auprès des petites et moyennes entreprises afin de les sensibiliser aux enjeux ESG propres à leur secteur d'activité.

4 analystes gérants sont en charge de cette analyse propriétaire (environ 400 entreprises européennes couvertes + extension de la couverture à des entreprises internationales). Elle est complétée, pour les valeurs non couvertes, par des partenariats avec les agences de notation spécialisées MSCI et Ethifinance (Gaïa Research⁴ pour la notation des PME et ETI⁵ cotées sur les marchés européens) ainsi que Reprisk pour les questions de controverses. Au niveau de la gouvernance, Edmond de Rothschild Asset Management (France) utilise les analyses de Proxinvest et d'ISS. ISS est également utilisé pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds gérés.

Les analystes rencontrent régulièrement des brokers spécialisés sur les enjeux ESG (Oddo, KeplerCheuvreux, Exane, Bernstein, HSBC, JP Morgan, etc.).

Enfin, les analystes s'appuient également sur des bases ESG du type Bloomberg ou Factset pour disposer de données brutes quantitatives ou qualitatives.

Dans le cadre de l'intégration progressive de la recherche ESG dans notre analyse fondamentale, nous avons ajouté une analyse SWOT⁶ ESG détaillée aux cas d'investissement de chaque titre passé en revue. Notre objectif est d'évaluer les enjeux les plus importants pour une entreprise, sur la base d'une approche sectorielle, ainsi que les opportunités ESG à long terme telles que l'impact de la transition énergétique dans les énergies renouvelables ou la croissance de l'économie circulaire. Cette évaluation sectorielle en termes de risques / opportunités ESG est complétée par une analyse détaillée s'appuyant sur une série de 20 questions pour développer une bonne compréhension de la gouvernance d'une entreprise et de la qualité de sa gestion.

Enfin, notre outil de gestion de portefeuille Dimension comprend un tableau de bord ESG fournissant un aperçu détaillé du profil ESG du fonds, indiquant les notations propriétaires et

https://www.ethifinance.com/fr/2025_esgrating_methodology_public1-2/

EDMOND DE ROTHSCHILD

13

⁴ Voir la méthodologie de Ethifinance :

⁵ PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprise de taille intermédiaire

⁶ SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) ou MOFF pour les Francophones (Menaces - Opportunités - Forces - Faiblesses,)

externes titre par titre, mettant en évidence la concentration des risques ESG dans le portefeuille ainsi que l'exposition aux controverses. Il comporte également un onglet ODD⁷ suivant la réalisation des objectifs de développement durable par fonds ou valeur, et un onglet pour le suivi des impacts sur la biodiversité.

Les analystes IR mettent à disposition de tous leurs analyses ESG mais aussi des documents informatifs qu'ils jugent intéressants sur des thématiques ESG de manière à améliorer le niveau de connaissance sur ces sujets. Ils interviennent lors de réunions de gestion et présentent de facon adhoc des analyses sectorielles ou thématiques.

3. QUELS CRITÈRES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS?

Les principaux critères d'analyse liés aux 3 piliers E, S, G (Environnement, Social, Gouvernance) sont les suivants :

Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
Management du risque environnemental	Management des Ressources Humaines	Ethique des affaires et droits fondamentaux
Mise en place de système de management environnemental Intégration des risques liés au changement climatique Respect de la biodiversité	 4. Qualité de l'emploi 5. Management des carrières et des formations (GPEC) 6. Formation et diversité 7. Attractivité 8. Management de la santé & sécurité 	 9. Respect des Droits humains et du travail des enfants 10. Lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles 11. Transparence fiscale 12. Lobbying responsable
Impact vert 13. Valeur ajoutée environnementale des produits ou services, innovation verte 14. Eco-conception des produits	Impact sociétal 15. Gestion de l'emploi et des restructurations 16. Relations fournisseurs 17. Valeur ajoutée sociale du produit ou service 18. "Licence to operate"	Board 19. Indépendance du Conseil d'administration et des comités (audit, rémunération) 20. Séparation des pouvoirs 21. Diversité du board

7 Les objectifs de développement durable ont été établis par les Nations Unies dans l'Agenda 2030

Empreinte	Relations clients	CEO et comité exécutif
environnementale	27. Information et sécurité des produits et services	29. Composition et fonctionnement du comex
22. Emissions de Gaz à Effet de Serre	28. Satisfaction clients	30. Profil et succession du CEO
23. Consommation d'énergie		31. Transparence et pertinence
24. Consommation d'eau		de la rémunération
25. Traitement des déchets		
26. Rejets		
		Actionnaires
		32. Audit et contrôle interne 33. Prise en compte des intérêts des minoritaires

Considération des PAI au niveau du fonds

Les principaux impacts négatifs (PAI) sont pris en compte dans le processus d'investissement des fonds de manière quantitative (exclusions ou seuils), qualitative (via le score ESG) ou partielle lorsque l'information disponible est insuffisante (des actions d'engagement peuvent alors être menées pour encourager les entreprises à améliorer leur reporting). Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la prise en compte des PAI au niveau du fonds.

PAI	Inclus dans notre analyse ESG ?	Contraignant au niveau du fonds	Commentaires
1. Émissions de GES	Oui	Non	Le PAI 1 est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG.
2. Empreinte carbone	Oui	Non	Le PAI 2 est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG.
3. Intensité de GES	Oui	Oui pour certains fonds	Le PAI 3 est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG; et de manière quantitative (indicateurs de performance pour plusieurs fonds ISR).

PAI	Inclus dans notre analyse ESG ?	Contraignant au niveau du fonds	Commentaires	
4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	Oui	Oui partiellement (Listes d'exclusion)	Le PAI 4 est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG ; et de manière quantitative (Exclusion groupe et label ISR V3).	
5. Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Oui	Non	Le PAI 5 est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG.	
6. Intensité de la consommation énergétique pour les secteurs à fort impact	Oui	Oui pour un fonds	Le PAI 6 est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lo de l'analyse ESG; et de manière quantitative (indicateurs de performance pour un fonds ISR	
7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	Oui	Oui pour un fonds	Le PAI 7 considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG ; et de manière quantitative (indicateurs de performance pour un fonds ISR).	
8. Émissions dans l'eau	Oui	Non	Le PAI 8 est considéré uniquement lorsque les données sont disponibles (les données disponibles pour ce PAI sont rares).	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Oui	Non	Le PAI 9 est considéré uniquement lorsque les données sont disponibles (les données disponibles pour ce PAI sont rares).	
ADD 4 Entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Oui	Oui pour un fonds	Ce PAI volontaire est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG; et de manière quantitative (indicateur de performance pour un fonds ISR).	
10. Violation des lignes directrices de l'ONU et de	Oui	Oui	Le PAI 10 est considéré de manière quantitative (Exclusion stricte appliquée à tous les fonds).	

PAI	Inclus dans notre analyse ESG ?	Contraignant au niveau du fonds	Commentaires
l'OCDE pour les multinationales			
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux lignes directrices de l'ONU et de l'OCDE pour les multinationales	Oui	Non	Le PAI 11 est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG
12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Oui	Non	Le PAI 12 est considéré uniquement lorsque les données sont disponibles (les données disponibles pour ce PAI sont rares).
13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration	Oui	Oui pour un fonds	Le PAI 13 est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG; et de manière quantitative (indicateur de performance pour un fonds ISR).
14. Exposition aux armes controversées	Oui	Oui	Le PAI 14 est considéré de manière quantitative, Exclusion stricte appliquée à tous les fonds
ADD 1 Entreprises sans politiques de prévention des accidents du travail	Oui	Oui pour un fonds	Ce PAI volontaire est considéré de manière qualitative, principalement à travers les critères analysés lors de l'analyse ESG; et de manière quantitative (indicateur de performance pour un fonds ISR).

4. QUELS PRINCIPES ET CRITÈRES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS?

Les risques liés au changement climatique pour les entreprises sont de plusieurs natures : les risques physiques, associés aux perturbations d'ordre physique induites par le changement climatique (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes, etc.) ne sont pas facilement quantifiables. Les risques de transition, engendrés par les processus d'ajustement visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre (réglementation, évolution des prix des ressources énergétiques, adaptation des modes de production et de consommation) peuvent être abordés quantitativement par les émissions carbone (scope 1, 2 - émissions directes- et 3-émissions indirectes).

Pour analyser ces risques, à la suite d'un appel d'offre, EdRAM (France) a noué un partenariat avec Carbon4 Finance afin d'avoir accès à leur recherche Carbon Impact Analystics et d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de climat au sein de chaque secteur ; Carbone4 Finance fournit une analyse exhaustive de l'empreinte carbone, identifiant à la fois les risques et les opportunités, y compris le calcul des émissions induites et des économies d'émissions (émissions de portée 1, 2 et 3 en amont et en aval). Carbone 4 Finance fournit également des données sur les risques physiques et sur les impacts liés à la biodiversité.

Au-delà de ces indicateurs quantitatifs, nous avons développé un indicateur « impact vert », critère plus qualitatif qui complète les lacunes d'un indicateur purement focalisé sur les émissions de gaz à effet de serre, en prenant en compte l'apport d'une entreprise en termes d'innovation verte ainsi que de réduction de l'impact environnemental de ses produits.

Au niveau plus stratégique, une analyse plus qualitative des initiatives et engagements pris par les entreprises pour réduire leurs émissions permet d'évaluer plus finement l'exposition aux risques, notamment de transition, et de mesurer la cohérence de la stratégie de l'entreprise, et notamment le degré d'intégration des risques liés au changement climatique avec un scénario 2° ou de nouvelles réglementations.

En parallèle nous mènerons des engagements individuels et/ou collaboratifs portant sur la stratégie et la performance climat ainsi que sur l'efficacité de la transition énergétique de nos entreprises en portefeuille.

Depuis 2024, les analyses internes incluent l'analyse des plans de transition.

5. QUELLE EST LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS (CONSTRUCTION, ÉCHELLE D'ÉVALUATION...) ?

Edmond de Rothschild AM (France) applique un modèle d'analyse ESG propriétaire, appelé EDR BUILD (Bold, Universal, Innovation, Long Term and Differentiation). Ce modèle de notation prend en compte la double matérialité :

- de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur, selon une approche Best-in-Universe.
- avec des pondérations différenciées des critères ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les différents critères extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers. Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.
- Les pondérations des piliers sont relativement équilibrées avec un minimum de 20% pour chaque pilier à terme. En 2025, certaines entreprises notées avant 2024 ont encore une pondération du pilier environnement légérement inférieure à 20% en raison du délai de mise à jour de nos analyses, mais cela concerne moins de 30 entreprises (sur plus de 400).
- 4 entreprises du secteur media, pharmacie et software ont une pondération du pilier E entre 17% et 20% du fait d'une concentration des enjeux supérieurs sur les sujets sociaux et de gouvernance. Ils seront à 20% lors de la prochaine mise à jour.



Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par Edmond de Rothschild Asset Management (France), l'équipe d'analyse ISR réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne allant de 0 à 20, traduite ensuite sur une échelle de 7 gradations allant de CCC à AAA⁸. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes. La pondération des critères extra-financiers de cette grille diffère suivant le secteur d'activité de l'entreprise mais la note est absolue et non relative aux performances du secteur.

En avril 2018, nous avons élargi l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) à la recherche sur les émetteurs privés (actions et obligations). Tous les Objectifs de Développement Durable ne sont pas pris en compte pour analyser chaque valeur mais uniquement ceux auxquels la société contribue, avec un impact réel. Nous avons mis en place un système permettant d'évaluer le titre positivement ou négativement.

Cette appréciation varie en fonction de l'intensité développement durable (faible, moyenne, forte) du secteur, sur une échelle de 1 à 3.

EDMOND DE ROTHSCHILD

19

⁸ AAA = note ESG supérieure à 15/20, AA = note entre 13 et 15, A = note entre 11 et 13, BBB = note entre 9 et 11, BB = note entre 7 et 9, B = note entre 5 et 7, CCC = note inférieure à 5.

Nous sommes particulièrement vigilants concernant les déclarations de contributions des entreprises aux ODD, qui sont souvent « optimistes » ou citent des exemples isolés et peu pertinents à l'échelle globale du groupe ou de la chaîne de valeur. In fine, notre analyse nous permet d'identifier et de chiffrer la contribution d'une entreprise, d'un fonds ou d'un univers d'investissement pour chacun des ODD. Cette analyse de la contribution aux ODD reflète la note de l'entreprise sur certains critères mais n'est pas utilisée dans la notation.

Pour les titres non couverts en interne, l'équipe Investissement Responsable utilise un score BUILD modélisé à partir des scores E, S et G de MSCI ESG Research, appelé MSCI adjusted. Ce score propriétaire est construit à partir des notations des piliers E, S et G de MSCI en appliquant les pondérations des sous piliers du modèle EdR BUILD.

Note modèle propriétaire EdR BUILD MSCI est ainsi paramétré : note interne EdR Build prioritaire et si absente, note MSCI adjusted.

6. A QUELLE FRÉQUENCE EST RÉVISÉE L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS ? COMMENT SONT GÉRÉES LES CONTROVERSES ?

La notation ESG par l'équipe IR est réalisée en dynamique. Les analystes suivent les controverses via les outils Reprisk et les agences extrafinancières, en répercutant dans l'analyse ESG les controverses les plus matérielles, fréquentes ou graves, sur une échelle de 0 à -10 (par controverse). Les controverses viennent affecter les notes ESG à la baisse, selon la récurrence et la gravité de la controverse. Si la société est au cœur d'une controverse sévère, la note ESG est dégradée. Les gérants-analystes placent alors cette société sous surveillance afin d'étudier les explications et les moyens mis en œuvre par celle-ci pour y remédier. Dans le cas où la note d'un titre passe en dessous du seuil minimal, le titre est vendu dans les meilleurs délais et l'interêt des porteurs

Concernant la méthodologie d'analyse ESG, au sein des 3 piliers Environnement, Social et Gouvernance, les critères d'analyse extra-financiers ou leur pondération pourront éventuellement être modifiés lors de chaque révision annuelle en fonction de leur pertinence ou enrichis suite à la détection de nouveaux enjeux de développement durable.

Les analyses effectuées par les agences extrafinancières sont mises à jour tous les 2 exercices au maximum ou de façon ad-hoc. Une latitude est donnée pour certaines entreprises hors fonds ISR pour conserver leur notation 3 années. Une revue de l'analyse est réalisée annuellement afin de valider que la note ESG s'applique toujours ou de relancer une analyse complète. En premier lieu dès que nous avons un dialogue ESG lors d'une rencontre avec une entreprise, nous nous assurons qu'il n'y a pas eu de nouvelles controverses sévères depuis la dernière analyse et que la notation est toujours pertinente. Par ailleurs, lors des assemblées générales annuelles, nous nous assurons qu'il n'y a pas de dégradation importante de la gouvernance. Si c'est le cas, nous

amendons la note en conséquence. Enfin, lors des comités de controverses tous les 2 mois, nous passons en revue l'ensemble des controverses sévères des univers et portefeuilles, et dégradons la notation ESG des émetteurs si besoin.

Les analyses externes sont également revues chaque année. MSCI ESG Research met à jour la note de gouvernance annuellement, après l'assemblée générale ou lors d'autres événements (modification des instances de gouvernance, etc.

Les mises à jour des notations (internes et externes) sont intégrées mensuellement dans l'outil de gestion.

4.PROCESSUS DE GESTION

1.COMMENT LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

La sélection en « Best in universe » consiste à privilégier les entreprises les mieux notées en matière d'ESG indépendamment de leur secteur d'activité.

Aussi, tous les portefeuilles diposant du label ISR respectent a minima un taux de sélectivité supérieur à 25% au 1/1/2025 et 30% au 1/1/2026. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% de l'actif.

Les fonds labellisés appliquent les exclusions groupe et propres aux labels ISR à leur univers d'investissement. Puis, l'exclusion est complétée en fonction de la notation EdR BUILD MSCI jusqu'à atteindre le seuil de 25% (30% au 1/1/2026) en capitalisation ou en nombre d'émetteurs selon le fonds; ainsi la note minimale est variable en fonction des univers des fonds: l'objectif étant de respecter les 25% (30% au 1/1/2026) de sélectivité au global.

2.COMMENT LES CRITÈRES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

Les analystes gérants suivent également de façon régulière des indicateurs dits d'impact qui permettent de mieux appréhender l'impact extra-financier du portefeuille (voir question 6.2). Les critères « impact vert » et exposition carbone visent plus particulièrement à analyser les risques liés au changement climatique. Ces indicateurs permettent de suivre la performance extra-financière du fonds par rapport à son indicateur de référence. Cependant, ce ne sont pas des critères de gestion. 2 fonds, EdR Sicav Euro Sustainable Equity et EdR Sicav Green New Deal ont un objectif d'alignement climat meilleur que leur indice de référence.

Nous nous appuyons sur les services du prestataire Carbon4 Finance pour les données climat et biodiversité. Nous échangeons par ailleurs régulièrement avec Carbon4 Finance sur les méthodologies employées. A ce titre, Edmond de Rothschild AM (France) est membre du comité clients de Carbon4 Finance pour accompagner les démarches de progrès nécessaires.

Les données sont intégrées dans notre outil front-to-back Dimension et à la disposition de tous les gérants. Pour faciliter les décisions de gestion et le pilotage climat du portefeuille, les gérants ont accès à des tableaux de bord détaillés, affichant les différents indicateurs climat au niveau du portefeuille, de l'indice, de l'univers d'investissement ainsi que ligne par ligne. Les gérants peuvent également simuler l'impact d'une décision d'investissement sur le profil climatique de leur portefeuille.

3. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES ÉMETTEURS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC)?

Au moins 90% des émetteurs présents dans le fonds ont fait au préalable l'objet d'une analyse ESG interne ou par une agence de notation extrafinancière.

Une analyse préalable peut couvrir également les émetteurs non notés ou dont la notation ESG est en attente.

Cette analyse couvre 4 étapes :

- Qualification ESG du business model de l'entreprise
- Degré de transparence général ESG de l'émetteur
- Qualité de la gouvernance
- Existence de controverses jugées matérielles par notre équipe

4. LE PROCESS D'ÉVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGÉ AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS ?

Nous revisons chaque année la méthodologie d'anayse ESG et mettons régulièrement à jour nos grilles d'analyses ESG afin de nous adapter aux meilleures pratiques et aux nouveaux enjeux ESG. Par exemple en 2021 nous avons introduit l'analyse de la contribution à la taxonomie verte par les entreprises. En 2024, nous avons intégré une note Plan de transition. Nous mettons chaque année à jour les pondérations des différents piliers E,S,G pour chaque sous secteur.

5. UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES?

Non, Il n'y a pas d'investissement dans des organismes solidaires.

6. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRÊT/EMPRUNT DE TITRES?

Les fonds ne pratiquent pas le prêt /emprunt de titres. Le fonds EdRS Green New Deal pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif net, aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment

7. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS?

Les fonds EdR SICAV Euro Sustainable Equity, EdR SICAV Green New deal, EdR SICAV Tech For Tomorrow, EdR Fund Human Capital n'utilisent pas d'instruments dérivés dans la gestion du portefeuille au 29/12/2024 et n'ont pas investi dans des instruments dérivés depuis au moins le 31/12/2023

Le recours aux produits dérivés n'est pas exclu pour ces fonds en cas de risque de marché ou pour gérer de façon transitoire l'exposition globale du portefeuille, dans le respect des limites autorisées par l'AMF, et en cohérence avec le prospectus et la politique ISR du fonds.

La vente à découvert d'un titre, de manière directe ou synthétique, n'est pas autorisée.

Dans un but de réalisation de l'objectif de gestion ou de couverture des actifs, le fonds **EdR SICAV Euro Sustainable Credit** pourra utiliser des contrats financiers (futures, options, contrats à terme, swaps dont dérivés de crédit...), jusqu'à 100% de l'actif net. Par exemple, le fonds peut utiliser les indices de CDS Itraxx dans le but de gérer l'exposition du fonds au risque de marché de crédit. De plus, l'utilisation de dérivés de taux (Futures et/ou options) permet de gérer

l'exposition du fonds au risque de fluctuation des taux d'intérêts. Edmond de Rothschild Asset Management (France) vérifie la qualité ESG des contreparties avec lesquelles sont contractés les instruments dérivés de gré à gré.

8. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC?

La part des OPC est limitée à 10% de l'actif des fonds.

5.CONTRÔLES ESG

1. QUELLES SONT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX RÈGLES ESG FIXÉES POUR LA GESTION DU/DES FONDS?

En outre, la Direction du Contrôle Interne et Conformité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) procède annuellement à un contrôle du processus de gestion et de la méthodologie d'analyse ESG mise en place notamment au sein de nos fonds ISR notamment via la vérification de l'existence de fiches valeurs pour chaque titre en portefeuille, des notations ESG internes et le contrôle du respect des contraintes liées aux Labels ISR français et FNG allemand.

Les contraintes d'investissement ISR sont paramétrées dans notre outil front to back afin d'empêcher tout investissement dans une valeur non éligible.

La Direction des risques a également nommé une personne spécialement en charge des risques ESG.

6.MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

1. COMMENT EST ÉVALUÉE LA QUALITÉ ESG DU/DES FONDS?

Les notes ESG globales des fonds sont calculées et comparées à celles de leur indice de référence. Si le reporting commercial mensuel des fonds ouverts intègre depuis 2020 une empreinte carbone, les indicateurs climatiques ont été considérablement enrichis en 2022

pour les fonds classifiés Article 8° selon le Règlement SFDR. Depuis 2023, s'y ajoutent des données biodiversité et l'exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

2. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT UTILISÉS PAR LE/LES FONDS ?

Un suivi d'indicateurs environnement, social, gouvernance et parties prenantes, qui permettent de mieux appréhender l'impact extra-financier, est réalisé régulièrement par la Gestion IR.

Les indicateurs sont calculés en interne via une base de données, à partir de données des entreprises, de Carbon4 Finance, MSCI et d'Ethifinance.

Les indicateurs sont disponibles dans le document rapport de performance ESG de chacun des fonds labellisés ISR. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a choisi quelques indicateurs clés jugés pertinents et dont les données sont accessibles.

Les fonds s'engagent à être meilleur que leur indice de référence/ univers de départ sur deux indicateurs précis les plus cohérents avec leur stratégie ESG.

Ainsi, les gérants des fonds EdR SICAV Green New Deal et EdR SICAV Euro Sustainable Equity ont choisi de suivre les 2 indicateurs suivants pour mesurer la performance ESG de leurs fonds: le PAI 3 (intensité GES) et l'indicateur de température car ce dernier est un critère suivi par ces fonds dans le cadre de leur stratrégie d'investissement. En effet, ces deux fonds sontclassés Article 9 SFDR et ont défini un objectif d'investissement durable. Le fonds EdR SICAV Euro Sustainable Equity a cet objectif d'alignement climat au cœur de son process, ainsi que le fonds EdR SICAV Green New Deal dont la stratégie est plus particulèrement de favoriser la transition vers une économie plus verte.

Le fonds EdR Fund Human capital a choisi les PAI 7 et optionnel 1 en lien avec sa stratégie liée au développement du capital humain, la diversité et la sécurité au travail étant clé dans ce développement.

Les fonds EdR SICAV Euro Sustainable credit et EdR SICAV Tech for tomorrow choisissent les PAI les plus adaptés à leur stratégie ESG: les PAI 3 et 7 qui couvrent les enjeux climat et biodiversité pour EdR SICAV Sustainable credit et pour EdR SICAV Tech for Tomorrow les PAI 6 et PAI optionnel 4 car l'utilisation des données a un impact fort sur les consommations d'énergie, la maitrise des consommations et la réduction des émissions sont donc essentielles.

Fonds	Univers de départ	#1 (couverture 80% ptf)	#2 (couverture 55% ptf)
-------	-------------------	-------------------------	-------------------------

⁹ Article 8 SFDR: Fonds article 8 selon le Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR): fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Article 9 SFDR: Fonds article 9 selon le Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR): fonds dont la politique d'investissement fait état d'un objectif d'investissement durable.

EDMOND DE ROTHSCHILD

25

EdR SICAV Euro Sustainable Credit	Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corp EUR	PAI 3 Intensité d'émissions GES	PAI 7 Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
EdR SICAV Euro Sustainable Equity	IMSCLEMU	PAI 3 Intensité d'émissions GES	Température
EdR SICAV Green New Deal	IMSCI World	PAI 3 Intensité d'émissions GES	Température
EdR SICAV Tech For Tomorrow	MSCI ACWI/IT NR (univers)	consommation énergétique pour les	PAI optionnel 4 Investissements dans les entreprises sans initiative de réduction des émissions carbone
EdR Fund Human Capital	MSCI AC World	PAI 13 Pourcentage de femmes au board	PAI optionnel 1 Entreprises sans politique de prévention des accidents du travail

3. QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?

Cliquez sur les liens ci-dessous pour trouver l'ensemble des documents concernant les fonds :

	EdR SICAV Euro Sustainable Credit	EdR SICAV Euro Sustainable Equity	EdR SICAV Green New Deal	EdR Sicav Tech For Tomorrow	EdR Fund Human Capital
Prospectus					
DIC	https:/	/funds.edram.com/fun	ds-listhttps://funds.	edram.com/funds-li	<u>st</u>
Fiche produit / Reporting financier et extra-financier :					
Page ISR de la	http://www.edmon	<u>id-de-rothschild.com/s</u>	<u>ite/France/fr/asset-</u>	management/nos-	
société de gestion	expertises/investiss	sement-socialement-res	<u>sponsable</u>		
Politique de vote	https://www.edmo	nd-de-rothschild.com/	SiteCollectionDocum	nents/Responsible-	
	investment/OUR-EN	NGAGEMENT/FR/EDR	AM-FR-Politique-Eng	gagement.pdf	

4. <u>La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?</u>

Oui, le reporting de vote et engagement est publié à l'adresse https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-CR-Politique-engagement-actionnarial-et-votes.pdf

La politique d'engagement est également disponible à l'adresse suivante : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf

7.GLOSSAIRE

DEFINITIONS

CRITÈRES ESG: ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE.

Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

Dimension Sociale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, en référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR: « L'ISR (INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.» (AFG - FIR, juillet 2013)

EMETTEURS: ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

APPROCHES

SÉLECTION ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

THÉMATIQUE ESG

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

EXCLUSION

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

EXCLUSIONS NORMATIVES

Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits humains, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction règlementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

ENGAGEMENT

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

IMPACT INVESTING OU INVESTISSEMENT À IMPACT: fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable.

En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

AVERTISSEMENTS

Achevé de rédiger le 14/05/2025. Document non contractuel. Ce document est exclusivement concu à des fins d'information.

Les réponses d'EdRAM (France) aux questions du Code relèvent de son unique responsabilité.

Pour plus d'informations sur le code de transparence: http://www.frenchsif.org/isresg/code-de-transparence/

Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Edmond de Rothschild SICAV Tech For Tomorrow, Edmond de Rothschild SICAV Euro Sustainable Equity, Edmond de Rothschild SICAV Green New Deal, Edmond de Rothschild SICAV Euro sustainable Credit, sont des compartiments de la SICAV de droit français EdR SICAV agréée par l'AMF.

Edmond de Rothschild Fund Human capital est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois EdR Fund agréée par la CSSF.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. EdRAM ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations.

Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'EdRAM sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour.

Tout investissement comporte des risques, et notamment le risque de perte en capital, c'est-à-dire le risque potentiel pour l'investisseur de recouvrir une somme inférieure au montant investi, et des risques spécifiques tels que le risque action, le risque lié à la sélection ISR, le risque lié aux petites et moyennes capitalisations, le =isque de taux, le risque de crédit, le risque de change, etc ... Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI/KIID) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis

avant toute souscription et disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center" ou gratuitement sur simple demande.

«Edmond de Rothschild Asset Management» ou «EdRAM» est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du Groupe Edmond de Rothschild.

Ce document est émis par :

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (France)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de : 11 033 769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332 652 536 R.C.S. Paris

Tél: +33 (0)1 40 17 25 25 - Fax: +33 (0)1 40 17 24 42

www.edram.fr